

LES COMPETENCES

Compétences obligatoires	Compétences obligatoires	Compétences optionnelles
<p>Développement économique</p> <p><u>Coordination</u> : élaboration d'un schéma intercommunal de développement économique et touristique.</p> <p><u>Zones d'activités économiques</u> :</p> <ul style="list-style-type: none"> - création, aménagement, entretien et gestion des zones d'activités industrielles, commerciales, tertiaires, artisanales, touristiques, portuaires ou aéroportuaires, - promotion et commercialisation de l'ensemble des zones d'activités du territoire, - constitution de réserves foncières et réalisation d'études en vue d'agrandir les zones d'activités existantes ou d'en créer de nouvelles. <p><u>Soutien aux activités économiques</u> :</p> <ul style="list-style-type: none"> - participation financière à tout organisme ou action intervenant dans le domaine de la promotion, de l'animation économique, de la mise en réseau des entreprises ou du soutien à l'emploi, dans les limites et les conditions du règlement d'intervention approuvé par délibération du Conseil Communautaire, - politique locale du commerce et soutien aux activités commerciales d'intérêt communautaire, Actions de développement économique identifiées dans le projet de territoire. <p><u>Tourisme</u> :</p> <ul style="list-style-type: none"> - promotion touristique du territoire, - création et gestion d'un office de tourisme intercommunal, - dans les limites et les conditions du règlement d'intervention approuvé par délibération du Conseil Communautaire : soutien aux projets touristiques structurants et/ou culturels favorisant l'attractivité du territoire ; portage, financement et/ou accompagnement technique des actions visant à favoriser les retombées économiques locales liées à la fréquentation des sites touristiques ; portage, financement et/ou accompagnement technique des actions visant à favoriser l'accès des personnes à mobilité réduite aux activités touristiques du territoire. - étude, aménagement et gestion d'équipements touristiques structurants pour le territoire. Seront considérés comme structurants, par délibération du Conseil Communautaire, les équipements disposant d'un rayonnement territorial majeur au vu de leur localisation stratégique, de leur fréquentation, de leur valeur patrimoniale ou des retombées économiques qu'ils génèrent, - mise en œuvre et maintenance de la signalétique touristique, d'information locale et du patrimoine. <p style="background-color: #f39c12;">Aménagement de l'espace</p> <p><u>Urbanisme</u> :</p> <ul style="list-style-type: none"> - élaboration d'un schéma de cohérence territoriale et, le cas échéant, de schéma(s) de secteur, - élaboration, approbation, modification, révision et suivi d'un Plan local d'Urbanisme Intercommunal, - création et réalisation de zones d'aménagement concerté à vocation industrielle, artisanale, commerciale ou tertiaire. <p><u>Réserves foncières</u> : constitution des réserves foncières, hors développement économique, et acquisition d'immeubles en fonction de besoins pressentis dans le domaine des compétences communautaires.</p> <p><u>Mobilité</u> :</p>	<ul style="list-style-type: none"> - financement du développement de moyens de transport visant à améliorer notamment l'accès vers les lieux de travail, les commerces, les services et les lieux d'activités. <p><u>Accessibilité</u> :</p> <ul style="list-style-type: none"> - étude, diagnostic et mise en accessibilité des sites communautaires. <p><u>Aménagement numérique du territoire « Réseaux et services locaux de communications électroniques »</u>.</p> <ul style="list-style-type: none"> - établissement et exploitation, sur le territoire de l'EPCI, des infrastructures et des réseaux de télécommunication au sens de l'article 32 du code des postes et télécommunications électroniques, en vue soit de leur mise à disposition, soit de leur exploitation directe ou par délégation, - acquisition de droits d'usage à cette fin ou achat des infrastructures et réseaux existants, - mise à disposition des infrastructures ou réseaux à des opérateurs ou utilisateurs de réseaux indépendants. <p><u>Collecte et traitement des déchets des ménages et des déchets assimilés</u> :</p> <ul style="list-style-type: none"> - collecte, tri, valorisation et traitement de tous les déchets ménagers et assimilés, - création, aménagement et gestion de déchetteries, - étude, création, aménagement et gestion d'une ou de plusieurs installations de stockage des déchets inerte, - étude, création, aménagement et gestion d'une ressourcerie. <p><u>Aires d'accueil des gens du voyage</u> : création, aménagement, entretien et gestion des aires d'accueil des gens du voyage.</p>	<p><u>Voirie communautaire</u></p> <p><u>Création, aménagement et entretien de la voirie</u></p> <p><u>Coordination des travaux avec les communes</u> : coordination des travaux entre les voiries communautaires situées hors agglomération et les voiries communales situées en agglomération.</p> <p><u>Accompagnement technique des communes</u> : possibilité d'apporter un accompagnement technique aux communes pour la mise en œuvre de leurs travaux et, le cas échéant, réalisation par maîtrise d'ouvrage déléguée.</p> <p><u>Construction, entretien et fonctionnement d'équipements culturels et sportifs d'intérêt communautaire et d'équipements de l'enseignement préélémentaire et élémentaire d'intérêt communautaire</u> :</p> <ul style="list-style-type: none"> - gestion et entretien des gymnases situés sur les communes de MONTILLOT et de QUARRE LES TOMBES, - contribuer au financement d'équipements sportifs structurants d'intérêt communautaire par délibération du Conseil Communautaire, - accompagnement technique et/ou financier d'activités culturelles ou sportives dans les limites et les conditions du règlement d'intervention approuvé par délibération du Conseil Communautaire. <p style="background-color: #f39c12;"><u>Action sociale</u></p> <p><u>Enfance - Jeunesse</u> :</p> <ul style="list-style-type: none"> - coordination de la politique et mise en cohérence avec les autres activités, - actions relatives aux modes de garde de la « Petite Enfance » : gestion intercommunale des crèches du territoire – étude, création et aménagement de structures d'accueil – politique en faveur des assistants maternels, - étude, création et gestion des Accueils de loisirs sans hébergement intercommunaux, - accompagnement technique et/ou financier aux associations et aux collectivités pour des actions d'intérêt communautaire dans les limites et les conditions du règlement d'intervention approuvé par délibération du Conseil Communautaire. <p><u>Maison de santé pluridisciplinaire de VEZELAY</u></p>
	<p>Compétences optionnelles</p> <p><u>Protection et mise en valeur de l'environnement</u> :</p> <ul style="list-style-type: none"> - élaboration d'une charte paysagère et mise en œuvre d'un programme de préservation du paysage, - réalisation et/ou accompagnement technique et/ou financier des actions de développement des énergies renouvelables et de réduction de consommation d'énergie dans les limites et les conditions du règlement d'intervention approuvé par délibération du Conseil Communautaire, - suivi et animation des projets de développement de l'éolien notamment dans le cadre des orientations du Schéma régional climat air énergie, - actions de formation, de communication et de sensibilisation du public. <p><u>Politique du logement et du cadre de vie</u> :</p> <ul style="list-style-type: none"> - mettre en œuvre un outil stratégique et opérationnel de la politique de l'habitat sur l'ensemble du territoire : élaboration d'un programme local de l'habitat, - favoriser l'intégration de la collectivité dans un Établissement Public Foncier, - aides techniques et/ou financières dans les limites et les conditions du règlement d'intervention approuvé par le Conseil Communautaire. 	<p>Compétences facultatives</p> <p><u>Opération Grand Site du VEZELIEN</u></p> <p><u>Assainissement</u> : déploiement et gestion d'un service public d'assainissement non collectif jusqu'au 31 décembre 2017.</p> <p><u>Fourrière animale</u> : participation aux frais de fonctionnement de la fourrière canine de la ville d'AVALLON.</p> <p><u>Mise en place d'un observatoire des services au public</u></p> <p><u>Communication et démocratie participative</u> : portage ou participation à toute action visant à améliorer l'information et l'association des habitants du territoire aux décisions communautaires.</p> <p><u>Formation des élus</u> : mise en place de formations sous toutes les formes jugées opportunes.</p>